

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

**ARRONDISSEMENT
DE PALAISEAU**

**CANTON
DE
SAVIGNY-SUR-ORGE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS
DU MAIRE**

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

ARRETE

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

NOUS, Alexis TEILLET, Maire de la commune de Savigny-sur-Orge,
VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-18,
VU le Code de la santé publique et notamment son article L. 3213-2,
VU la délibération n° 1-001 du 17 décembre 2021 relative à l'élection du maire,
VU la délibération n° 3/003 du 17 décembre 2021 relative à l'élection des adjoints au maire,
VU la délibération n° 4/283 du 23 novembre 2023 relative à l'élection de deux adjoints au maire,
CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une
délégation de signature du maire au bénéfice des adjoints au maire,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'arrêté du 30 décembre 2021 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 2 : Monsieur Pascal LEGRAND, adjoint au maire délégué aux sports, à la jeunesse et à la vie associative est délégué pour signer en notre lieu et place, concurremment avec Nous, les arrêtés municipaux d'admission en soins psychiatriques en cas de danger imminent pour la sûreté des personnes.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pascal LEGRAND, madame Catherine CHEVALIER, adjointe au maire déléguée au cadre de vie et aux déplacements est déléguée pour signer les arrêtés municipaux d'admission en soins psychiatriques.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pascal LEGRAND et de madame Catherine CHEVALIER, monsieur Daniel GUETTO, adjoint au maire délégué à l'urbanisme individuel, au patrimoine et au devoir de mémoire est délégué pour signer les arrêtés municipaux d'admission en soins psychiatriques.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pascal LEGRAND, madame Catherine CHEVALIER et monsieur Daniel GUETTO, madame Aurélie GUEGUEN, adjointe au maire déléguée à la santé, aux solidarités et à l'habitat est déléguée pour signer les arrêtés municipaux d'admission en soins psychiatriques.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pascal LEGRAND, madame Catherine CHEVALIER, monsieur Daniel GUETTO et madame Aurélie GUEGUEN, monsieur Charles DARMON, adjoint au maire délégué aux finances et fonctions supports est délégué pour signer les arrêtés municipaux d'admission en soins psychiatriques.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pascal LEGRAND, madame Catherine CHEVALIER, monsieur Daniel GUETTO, madame Aurélie GUEGUEN et monsieur Charles DARMON, madame Sandrine VIEZZI, adjointe au maire déléguée à l'éducation, à la réussite éducative et au périscolaire est déléguée pour signer les arrêtés municipaux d'admission en soins psychiatriques.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pascal LEGRAND, madame Catherine CHEVALIER, monsieur Daniel GUETTO, madame Aurélie GUEGUEN, monsieur Charles DARMON et madame Sandrine VIEZZI, monsieur Mathieu FLOWER, adjoint au maire délégué à la démocratie locale et à la politique de la ville est délégué pour signer les arrêtés municipaux d'admission en soins psychiatriques.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pascal LEGRAND, madame Catherine CHEVALIER, monsieur Daniel GUETTO, madame Aurélie GUEGUEN, monsieur Charles DARMON, madame Sandrine VIEZZI et monsieur Mathieu FLOWER, madame Julie PLAZA, adjointe au maire déléguée à la culture et à l'événementiel est déléguée pour signer les arrêtés municipaux d'admission en soins psychiatriques.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pascal LEGRAND, madame Catherine CHEVALIER, monsieur Daniel GUETTO, madame Aurélie GUEGUEN, monsieur Charles DARMON, madame Sandrine VIEZZI, monsieur Mathieu FLOWER et madame Julie PLAZA, monsieur Jean-Charles HENRY, adjoint au maire délégué aux commerces et au développement économique est délégué pour signer les arrêtés municipaux d'admission en soins psychiatriques.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pascal LEGRAND, madame Catherine CHEVALIER, monsieur Daniel GUETTO, madame Aurélie GUEGUEN, monsieur Charles DARMON, madame Sandrine VIEZZI, monsieur Mathieu FLOWER, madame Julie PLAZA et monsieur Jean-Charles HENRY, madame Isabelle AUFFRET, adjointe au maire déléguée aux Aînés et au handicap est déléguée pour signer les arrêtés municipaux d'admission en soins psychiatriques.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pascal LEGRAND, madame Catherine CHEVALIER, monsieur Daniel GUETTO, madame Aurélie GUEGUEN, monsieur Charles DARMON, madame Sandrine VIEZZI, monsieur Mathieu FLOWER, madame Julie PLAZA, monsieur Jean-Charles HENRY et madame Isabelle AUFFRET, monsieur André MULLER, adjoint au maire délégué à la prévention et à la sécurité est délégué pour signer les arrêtés municipaux d'admission en soins psychiatriques.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Au sous-préfet de Palaiseau
- Aux intéressé(e)s

Fait à Savigny-sur-Orge, le 08 avril 2024

Alexis TEILLET
Maire

